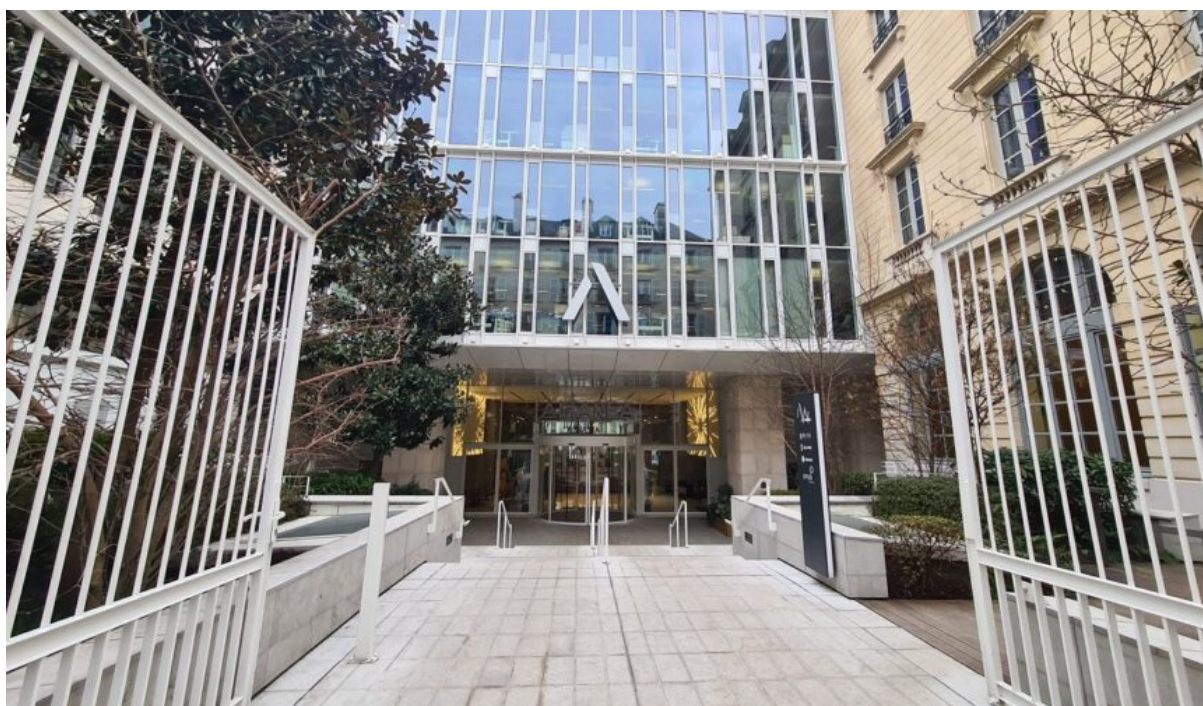


Assurances en crise : l'État cherche une réponse pour l'Outre-mer

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGUADELOUPE.COM / STÉPHANE AUGIER

9 décembre 2024



Allianz et Groupama ont décidé de retirer le risque émeutes de leurs contrats entreprises en Martinique et en Guadeloupe. C'est un cadre de Generali qui a été le premier à l'annoncer le 22 novembre, dans l'hebdomadaire spécialisé l'Argus de l'assurance. Une décision qui suit celle de Generali elle-même qui via sa filiale GFA Caraïbes avait déjà enclenché la démarche.

Cette mesure fait suite à des dégâts estimés à près d'un milliard d'euros, touchant principalement les entreprises à la suite des révoltes en Martinique contre la vie chère. Ce recul des assureurs inquiète les entreprises. Le sujet aurait été évoqué vendredi 29 novembre au ministère de l'Outre-mer, lors d'une rencontre entre les CPME Outre-mer (patronat des petites entreprises) et le ministre François-Noël Buffet.

Face à l'inquiétude des acteurs économiques, le gouvernement envisagerait d'étendre la Caisse centrale de réassurance (CCR), actuellement dédiée aux catastrophes naturelles, aux émeutes. Les assureurs soulignent des risques jugés excessifs dans ces territoires. « L'outre-mer peut faire peur aux assureurs, avec des marchés trop exigus aux caractéristiques particulières, au regard de risques considérés comme excessifs », notait déjà un rapport de l'Inspection générale des Finances en 2020.